



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée national des arts et traditions populaires

Question écrite n° 101400

Texte de la question

À propos du devenir du musée des arts et traditions populaires (ATP) de Paris, M. André Chassaigne interroge M. le ministre de la culture et de la communication . En effet, la construction et l'ouverture récente du musée des Arts Premiers du quai Branly à Paris, au coût faramineux, a entraîné la fermeture de trois musées nationaux. Parmi eux, le musée des ATP est fermé depuis septembre dernier et une partie de ses collections a été récupérée par le nouveau musée du quai Branly. Pourtant, le reste des collections qui concerne notamment les peuples d'Europe et de France, ne sont plus exposées. Elles seraient destinées à un transfert vers un hypothétique musée de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille. Dans l'attente de cette éventuelle réalisation, le musée du quai Branly risque indirectement de faire tomber dans les oubliettes les collections restantes du musée des ATP, à grande valeur ethnographique, mais aussi de celui du musée de l'Homme et du musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Dans ces conditions, il lui demande si les inquiétudes exprimées par des ethnographes à ce sujet seront prises en compte et si la réouverture du musée des ATP est envisagée.

Texte de la réponse

Transformé en Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée par le décret n° 2005-698 du 22 juin 2005, cet établissement a fermé ses portes au public le 5 septembre 2005 pour organiser son transfert à Marseille, implantation déjà confirmée par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire. Loin d'être une dispersion, cette réinstallation permettra au contraire à des collections uniques au monde de trouver, en un nouveau lieu porteur d'un projet plus ambitieux encore que celui qui fut à l'origine de la création du musée des Arts et Traditions populaires, un cadre propre à assurer la valorisation qu'elles méritent. Conçu par Georges-Henri Rivière, le musée des Arts et Traditions populaires a représenté pendant de nombreuses années une référence internationale dans le domaine des musées de société. Mais sa muséographie et son programme scientifique lui-même s'étaient progressivement révélés inadaptés, du fait notamment des limites nationales imparties au propos du musée. Or les questions essentielles à l'ordre du jour dans notre société ne peuvent trouver leur représentation dans le strict cadre historique national. C'est pourquoi le ministère de la culture a souhaité qu'un nouveau pôle patrimonial et intellectuel puisse voir le jour, bâti sur les fondations culturelles du musée des Arts et Traditions populaires, pour analyser et mettre en lumière l'histoire des cultures du monde européen et méditerranéen, dont la communauté d'inspiration et de destin impose aux citoyens des nations qui le composent une connaissance approfondie ainsi qu'un dialogue permanent. La volonté du ministre de la culture et de la communication d'installer le Musée national des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille, a été confirmée par les décisions des 18 mai 2000 et 18 décembre 2003 du comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT), qui ont rappelé le projet d'installation du musée sur le périmètre d'Euroméditerranée. Le projet culturel et scientifique de M. Michel Colardelle, conservateur général du patrimoine, et directeur de l'ancien comme du nouvel établissement, garantit la mise en oeuvre de cette ambition. Il prévoit, en effet, selon une approche pluridisciplinaire, la création d'un musée dont l'activité sera consacrée à la comparaison des cultures européennes et méditerranéennes, pour mieux en faire percevoir à la fois l'unité et la diversité. Le 4 juillet 2006 une convention multipartenariale pour l'implantation et la construction

du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée a été signée à Marseille par le ministre de la culture et de la communication et les collectivités concernées. Cette convention, d'un montant de 146,3 millions d'euros porte sur la restauration et l'aménagement muséographique du fort Saint-Jean et la construction par Rudy Ricciotti d'un nouveau bâtiment de 14 000 mètres carrés. Les trois collectivités partenaires, ville de Marseille, conseil régional et conseil général des Bouches-du-Rhône, ont apporté à parité une contribution totale de 45,39 millions d'euros. Pour sa part, l'État s'est engagé sur plus de 100 millions d'euros, avec à sa charge complète la restauration du fort Saint-Jean, la construction d'un nouveau bâtiment pour le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines à l'Estaque, ainsi que le chantier des collections qui a commencé depuis deux ans et qui permet de répertorier et de restaurer le million d'objets composant la collection du musée. Le futur centre de conservation des collections sera financé, construit et géré dans le cadre d'une procédure de partenariat public-privé d'ores et déjà engagée. Enfin, une ambitieuse politique d'acquisition est d'ores et déjà mise en place. Elle a pour vocation d'articuler les collections existantes avec les nouvelles compétences du musée sur l'aire euroméditerranéenne. L'ouverture au public du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, à Marseille, est prévue en 2010-2011.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101400

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7931

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10834